

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 juillet 2024**

**Délibération n° CP-2024-3565**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain (CVM) 2024-2030 - Attribution de subventions aux associations Unis-Cité, Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Moderniser sans exclure Rhône-Alpes (MSERA), pour des actions d'agglomération œuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

**Rapporteur** : Madame Vinciane Brunel

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3565**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain (CVM) 2024-2030 - Attribution de subventions aux associations Unis-Cité, Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Moderniser sans exclure Rhône-Alpes (MSERA), pour des actions d'agglomération œuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre du CVM 2024-2030, la Métropole soutient le développement des activités d'acteurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des six enjeux du contrat de ville :

- accès aux droits et aux services,
- sécurité et tranquillité,
- emploi-insertion et économie
- scolarité, éducation populaire et parentalité,
- logement, environnement et transition écologique,
- culture, sport, santé-bien-être et vie associative.

Les acteurs métropolitains proposés, pour être soutenus en 2024, interviennent au bénéfice des habitants des QPV dans les domaines suivants : la jeunesse et l'engagement citoyen, le logement des étudiants, l'expression des habitants.

**II - Objectifs****1° - L'association Unis-Cité**

L'association Unis-Cité a pour but d'organiser le service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de mener, en équipe, pendant une période de six à huit mois, des projets au service de la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Le projet d'Unis-Cité est de développer, d'une part, le service civique en direction des jeunes habitants des territoires de la politique de la ville et, d'autre part, de développer, dans un objectif de mixité, des actions menées par des jeunes en service civique au sein de ces territoires.

En 2023, plus de 160 jeunes se sont engagés dans des missions de service civique autour de sept

thématiques : éducation pour tous, solidarité, santé, culture et loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté, sport et au sein d'une douzaine de communes en politique de la ville. Plus de 20 % des jeunes volontaires sont issus de QPV, le plus haut taux depuis 2013. Cette année, plus de 40 volontaires ont aussi été impliqués dans le processus de concertation pour la mise en place du nouveau contrat de ville. Plus de 5 500 habitants résidents en QPV et quartier de veille active ont bénéficié de l'intervention de ces volontaires.

Pour 2024, l'objectif est de mobiliser plus de 20 % de jeunes en service civique issus des territoires en politique de la ville et de poursuivre l'implication de jeunes ne connaissant pas les territoires de la politique de la ville sur des projets en QPV, notamment dans un objectif de mixité sociale. L'objectif est que 75 % des QPV de la Métropole bénéficient d'une ou plusieurs actions d'Unis-Cité sur leur territoire.

La proposition de participation de la Métropole à l'association Unis-cité pour l'année 2024 est de 48 000 € net de taxes.

Sur cette base, le budget prévisionnel d'Unis-cité est de 338 328 € TTC répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	12 927	État - direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	39 000
services extérieurs	53 254	autres organismes d'État	48 320
autres services extérieurs	9 867	Métropole politique de la ville	48 000
frais de personnels	260 565	Métropole droit commun	54 128
autres charges	350	Communes	43 100
dotation aux amortissements	1 365	Cité éducative	21 000
		autofinancement	84 780
<b>Total</b>	<b>338 328</b>	<b>Total</b>	<b>338 328</b>

## 2° - L'AFEV

La Métropole soutient l'AFEV dans le cadre du déploiement du projet Koloc' à projets solidaires (KAPS), qui permet aux jeunes de se loger dans le parc social, en colocation, et de développer des projets solidaires.

L'AFEV accompagne, depuis 2012, des projets de colocation pour des étudiants s'engageant dans des actions de solidarité locales (lutte contre l'illettrisme, aide aux devoirs et lutte contre le décrochage scolaire, volontariat en service civique, etc.). Particulièrement développées dans des QPV, ces colocations s'inscrivent dans le partenariat local en prenant appui sur les équipes projet de la politique de la ville et les acteurs associatifs. Au fil des années, ces coopérations ont permis d'inscrire l'action des jeunes en colocation dans la vie des quartiers concernés. Elles ont, également, permis de faire émerger d'autres actions collectives vecteurs de lien social, comme une réflexion de tiers lieu jeunesse sur le quartier de la Duchère.

La Métropole accompagne l'AFEV dans un plan de développement des KAPS sur trois ans. Le soutien de la Métropole à l'AFEV a permis de stabiliser le modèle économique, d'améliorer le process d'animation locale et la visibilité du projet.

L'année 2023 a permis une 1<sup>ère</sup> phase de développement du nombre de places en KAPS, notamment au travers d'un renforcement du partenariat historique avec deux bailleurs sociaux : l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL). Ces deux bailleurs ont identifié de nouveaux logements dans leurs parcs respectifs, conduisant à l'ouverture de 54 nouvelles places en janvier puis septembre 2023, dans les quartiers suivants :

- 12 nouvelles places sur le quartier Truffaut à Lyon 1er avec la SACVL (janvier 2023),
- 21 nouvelles places sur le quartier Albert Thomas à Lyon 8ème avec la SACVL,
- 9 nouvelles places sur le quartier de la Duchère à Lyon 9ème avec la SACVL,
- 12 nouvelles places sur le quartier Autre Soie à Villeurbanne avec l'OPH Est Métropole habitat.

Le plan de développement de l'AFEV prévoit également une stabilisation du nombre de places en 2024 (106 places) puis une nouvelle phase d'ouverture de places en 2025 dont le nombre restera à consolider suite aux échanges avec les bailleurs, en prévision des futures ouvertures.

L'ancrage des actions sur les territoires se poursuivra ainsi que le renforcement de la gouvernance et l'évaluation du projet. Le pilotage technique du projet sera assuré par la direction politique de la ville et territoires de projet (DPVTP) et la direction de l'habitat et du logement (DHL), dans le cadre d'une nouvelle mission portée par la DHL, visant à promouvoir le déploiement du logement partagé. En effet, la DHL a initié des travaux visant à promouvoir la colocation et la cohabitation sur le territoire de la Métropole, pour développer de nouvelles solutions de logements à destination des jeunes. Le projet de développement proposé par l'AFEV s'inscrit dans la lignée de cette nouvelle politique publique de promotion de l'habitat partagé, en permettant la création de nouvelles places en colocations pour les étudiants métropolitains. À ce titre, la DHL participera financièrement au développement du projet porté par l'AFEV, aux côtés de la DPVTP.

La proposition de participation de la Métropole à l'action de l'AFEV pour l'année 2024 s'élève à 66 863 € net de taxes sur un montant global de 221 528 € TTC. Ce financement est composé d'une subvention d'un montant de 47 063 € au titre de la politique de la ville et d'un financement complémentaire de 19 800 €, abondé par les crédits dédiés à la politique de l'habitat.

Sur cette base, le budget prévisionnel de l'AFEV est de 221 528 € TTC répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	7 654	État	10 000
services externes	11 591	Métropole politique de la ville et habitat	66 863
autres services extérieurs	4 422	organismes parapublics (bailleurs sociaux, Université Lyon 3, autres établissements d'enseignement supérieur, Caisse d'allocations familiales)	109 200
frais de personnels	186 746	Métropole droit commun (au titre du plan d'accompagnement transition et résilience, délibéré par ailleurs)	5 000
autres charges	11 115	Communes	18 750
		autres produits (agence nationale service civique, fonds propres)	11 715
<b>Total</b>	<b>221 528</b>	<b>Total</b>	<b>221 528</b>

### 3° - L'association MSERA

L'association MSERA est une association qui a pour objet de recueillir et faire connaître ou faire valoir, au moyen de l'outil vidéo, la parole collective des habitants dans des projets de développement social urbain.

Le projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des personnes habitant des QPV et favoriser leur pouvoir d'agir,
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social,
- valoriser les actions de mobilisation des habitants sur des QPV et contribuer ainsi à une image plus juste du rôle des habitants, notamment dans les quartiers en renouvellement urbain,
- constituer un fonds vidéo qui puisse être diffusé largement.

En 2023, plusieurs projets avec l'outil vidéo ont été réalisés, un 1<sup>er</sup> sur le thème de la discrimination et l'égalité filles/garçons et un 2<sup>ème</sup> sur le thème des discriminations invisibles dans l'espace public et les conditions nécessaires pour aller vers une ville inclusive. Enfin, un 3<sup>ème</sup> film a été produit mettant en relation des jeunes engagés sur un territoire avec des élus de la démocratie représentative.

Pour 2024, l'objectif est de poursuivre la production de vidéos en partenariat avec différentes associations (centres sociaux, etc.) pour promouvoir la participation des habitants et l'expression de leur parole.

La proposition de participation de la Métropole à l'association MSERA pour l'année 2024 est de 6 000 € net de taxes (montant identique à celui de 2023).

Sur cette base, le budget prévisionnel de MSERA est de 13 350 € TTC répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	420	contributions financières	6 000
services extérieurs	2 000	Métropole	6 000
autres services extérieurs	10 250	cotisations, dons	1 300
autres charges	670	autres produits	50
dotations aux amortissements	10		
<b>Total</b>	<b>13 350</b>	<b>Total</b>	<b>13 350</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 120 863 € pour l'année 2024, répartis comme suit :

- 48 000 € au profit de l'association Unis-Cité,
- 6 000 € au profit de l'association MSERA,
- 66 863 € au profit de l'AFEV.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Unis-Cité, MSERA et AFEV, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 120 863 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 65, répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 60 431,50 € en 2024
- 60 431,50 € en 2025,

sur l'opération n° 0P17O5473.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323347-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
---